



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Département fédéral des affaires étrangères**

748.4-9 – BIOMOL 2/18

**Notification aux Etats parties à l'Accord instituant la Conférence européenne de biologie moléculaire, fait à Genève le 13 février 1969, et à l'Accord instituant le Laboratoire européen de biologie moléculaire, fait à Genève le 10 mai 1973**

***Adhésion du Monténégro aux deux Accords***

Le 18 mai 2018, le Monténégro a déposé auprès du Conseil fédéral suisse son instrument de ratification, considéré comme une adhésion, à l'Accord instituant la Conférence européenne de biologie moléculaire, fait à Genève le 13 février 1969.

Conformément à son article XI, paragraphe 4, lettre b, l'Accord est entré en vigueur pour le Monténégro à la date du dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 18 mai 2018.

Le 18 mai 2018 également, le Monténégro a déposé auprès du Conseil fédéral suisse son instrument de ratification, considéré comme une adhésion, à l'Accord instituant le Laboratoire européen de biologie moléculaire, fait à Genève le 10 mai 1973.

Conformément à son article XV, paragraphe 4, lettre c, l'Accord est entré en vigueur pour le Monténégro à la date du dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 18 mai 2018.

La présente notification est adressée par le depositaire ([www.dfae.admin.ch/depositaire](http://www.dfae.admin.ch/depositaire)) aux Etats signataires et adhérents, en application des articles XI, paragraphe 7, lettre b, respectivement XVII paragraphe 1, lettre b, des Accords.

Berne, le 29 mai 2018

